

Image not found or type unknown



Plainte sur mineur pr agression sexuelle et violence

Par **VALERIE81**, le **24/08/2009** à **10:11**

Bonjour,
Voilà aujourd'hui, j'ai déposé il y a 8 mois une plainte concernant mon enfant contre son papa pr agression sexuelle et violences sur mineur. Celui ci a été condamné il y a 4 mois pr une autre affaire identique. Ma question est est ce que pr mon enfant c'est de la récidive? (sachant que les faits été antérieurs a ceux pour lesquels il a été condamné!) et est ce normal qu'a ce jour, on a aucunes nouvelles de la part de la gendarmerie. Est ce long en procédure, sachant que pour le premier enfant, entre l'enquete et le jugement, il n'y a eu que 5mois!! Qui peut me répondre.....merci

Par **Tisuisse**, le **24/08/2009** à **14:10**

Bonjour,
Je ne comprends pas très bien le sens de votre question ?
Qui a agressé qui ?
C'est votre fils qui a agressé son père ou c'est l'inverse ?
Il nous faudrait plus de renseignements.

Par **VALERIE81**, le **25/08/2009** à **01:29**

J'ai du mal m'expliquer. C'est ma fille qui a subit l'agression de la part de son père! Mon ex mari a été condamné pour une affaire similaire sur sa deuxième fille d'un 2° mariage. Ma question est qu'aujourd'hui je ne sait pas si cela est considéré comme de la récidive, puisque les faits sur ma fille ont eu lieu avant sa demi soeur. A ce jour, quand je contacte la

gendarmerie, ils ne peuvent me répondre sur le suivi de ma plainte car leur réponse est toujours la meme, je ne suis pas la seule!!!!!!rnMerci